

AKDITAL S.A.

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux Actionnaires de la Société
AKDITAL S.A.
258 Rte de l'Oasis,
Casablanca 20250

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Personnes concernées : AKDITAL (actionnaire ou associé dans les filiales concernées et chez les bailleurs), M. Rochdi TALIB (Président Directeur Général d'Akdital SA et de la filiale et/ou actionnaire ou gérant de la filiale), M. Ahmed AKDIM (Actionnaire d'Akdital et Administrateur ou gérant de la filiale)

1.1. Convention de garanties corporate accordées à différents bailleurs pour le compte des filiales d'AKDITAL, dans le cadre de contrats de bail ou de contrats de bail en état futur d'achèvement

Cette convention, non écrite et autorisée par le conseil d'administration du 21 mars 2024, porte sur les garanties corporate données à différents bailleurs pour le compte des filiales d'AKDITAL dans le cadre d'apport des biens immobiliers. Selon le management, ces garanties se détaillent comme suit :

Bailleur	Locataire (Filiale d'AKDITAL)
OPCI SIHATY IMMO	Hôpital Privé de Casablanca Ain Sebaa
MONTANA IMMOBILIER	Clinique Pédiatrique Atfal
	Clinique Panorama Sidi Maarouf
SAMA FONCIERE	Clinique Internationale de Mohammadia
LES MEDECINS UNIS	Hôpital International de Fes
	Centre International d'Oncologie de Fès
DAY OLIVIERS	Hôpital Privé Beni-Mellal (ex- Polyclinique Day)

Toutefois, nous n'avons pas reçu la documentation justifiant ces garanties.

1.2. Conventions de prêts accordés par Akdital SA aux filiales

Ces conventions, autorisées par le conseil d'administration du 21 mars 2024, portent sur la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du Groupe Akdital SA destinées à permettre une optimisation de la gestion de la trésorerie de ses filiales. Les avances consenties par Akdital SA à ses filiales sont rémunérées au taux convenu dans le bordereau de demande de prêt qui correspond au taux du marché bancaire à court terme. La durée du prêt est également fixée par le bordereau du prêt. En 2023, ces avances sont rémunérées à hauteur de 2,25% HT.

Ces prêts se présentent au 31.12.2023 comme suit (montants en KMAD) :

Filiale	Convention écrite	Date signature de la convention	Date d'autorisation par le conseil d'administration	Solde du prêt au 31/12/2022	Avances en 2023	Remboursements en 2023	Solde du prêt au 31/12/2023	Produits d'intérêt comptabilisés HT	Montant des encaissements TTC
CLINIQUE INTERNATIONALE DE MOHAMMADIA (CIM)	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	70.110	1.000	69.110	1.015	-
HOPITAL INTERNATIONAL DE FES (HIF)	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	119.236	72.716	46.520	1.189	-
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE DE FES (CIOF)	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	45.582	40.305	5.277	2	-
KENITRA SANTE	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	2.049	2.049	-	15	-
LA CENTRALE DES DISPOSITIFS MEDICAUX	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	580	-	580	7	-
HOPITAL PRIVE IBN YASSINE RABAT	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	4.683	-	4.683	7	-
HOPITAL PRIVE BENI MELLAL (HPBM)	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	35.976	-	35.976	48	-
AKDITAL SERVICES	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	200	-	200	1	-
CLINIQUE INTERNATIONALE DE KHOURIBGA (CIK)	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	32.524	-	32.524	11	-
CLINIQUE INTERNATIONALE DE MOGADOR (CIMO)	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	55	-	55	-	-
CLINIQUE INTERNATIONALE DE TAROUDANT (CIT)	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	3	-	3	-	-
LA CENTRALE DES DISPOSITIFS MEDICAUX	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	2.930	-	2.930	-	-
HOPITAL PRIVE INTERNATIONAL DE KENITRA	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	5.164	-	5.164	-	-
AKDITAL INVESTMENT	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	6.044	-	6.044	4	-
TAGHAZOUT SANTE	Oui	31/12/2022	21/03/2024	-	36	-	36	-	-
HOPITAL PRIVE DE TETOUAN (HPTE)	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	92	-	92	-	-
CLINIQUE INTERNATIONALE D'ERRACHIDIA (CIE)	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	4	-	4	-	-
CLINIQUE INTERNATIONALE DAKHLA	Oui	31/12/2023	21/03/2024	-	3.600	-	3.600	-	-
				0	328.868	116.070	212.798	2.299	0

1.3. Avenant à la convention de prestations intra-groupe conclue entre Akdital et ses filiales (management fees & maîtrise d'ouvrage déléguée)

La convention détaillée ci-dessous au niveau du paragraphe 2.2.4, a été amendée par un nouvel avenant en date du 31 décembre 2023 qui a élargi le périmètre de cette convention pour intégrer d'autres filiales. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2024.

Les opérations effectuées en 2023, au titre des prestations de mutualisation, se présentent comme suit (en KMAD) :

Filiale	Produits Comptabilisés en 2023 HT	Encaissement 2023
CLINIQUE INTERNATIONALE DE MOHAMMADIA (CIM)	1.300	57
CLINIQUE DU BIEN ETRE BOUSKOURA (CBB)	617	-
HOPITAL INTERNATIONAL DE FES (HIF)	1.536	-
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE DE FES (CIOF)	804	4.438
HOPITAL PRIVE BENI MELLAL (HPBM)	90	-
Total	4.347	4.495

Par ailleurs, les prestations de Maîtrise d'Ouvrage Délégué se détaillent comme suit au 31/12/2023 (En KMAD) :

SOCIETE	Produits Comptabilisés en 2023 HT	Encaissement 2023	
HOPITAL PRIVE INTERNATIONAL DE KENITRA	569	-	(*)
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE DE KENITRA	972	-	(*)
CLINIQUE INTERNATIONALE DE TAROUDANT (CIT)	2.073	-	(*)
CLINIQUE INTERNATIONALE DAKHLA	1.555	-	(*)
CLINIQUE INTERNATIONALE D'ERRACHIDIA (CIE)	518	-	(*)
HOPITAL PRIVE MEKNES (HPM)	502	-	(*)
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE DE MEKNES (CIOM)	236	-	(*)
HOPITAL PRIVE DE TETOUAN (HPTE)	1.977	-	(*)
CLINIQUE INTERNATIONALE DE KHOURIBGA (CIK)	4.269	-	(*)
PROJET MARRAKECH	2.467	-	(**)
PROJET BENGIRIR	1.478	-	(**)
CLINIQUE INTERNATIONALE DE MOGADOR (CIMO)	3.047	-	(*)
HOPITAL PRIVE NADOR	2.539	-	(*)
HOPITAL PRIVE BENI MELLAL (HPBM)	3.742	-	(*)
Total	25.944	0	

(*) : filiale créée qui n'a pas encore démarré son activité

(**) : Filiale non encore créée cadrée par un avenant qui est en cours de formalisation

Par ailleurs, la société Akdital SA supporte également des dépenses pour le compte d'autres sociétés du Groupe qui se détaillent comme suit : (en KMAD)

Filiale	Solde au 31/12/2022	Dépenses 2023	Reclassements en compte courant	Solde au 31/12/2023	
Clinique Internationale Khouribga	0	54.596	30.848	23.748	
Hôpital Privé de Béni Mellal	0	25.408	24.179	1.229	
Hôpital Privé International de Kénitra	0	28.912	5.164	23.748	
Centre de Diagnostic et soins médicaux Bouznika	0	2.930	2.930	-	
Clinique Internationale de Mogador	0	1.730	0	1.730	
PROJET MARRAKECH	0	7.861	0	7.861	(*)
Totaux	0	122.066	57.957	58.316	

(*) Entité non encore créée

1.4. Conventions de prêts accordés par les filiales à Akdital S.A.

Personnes concernées : AKDITAL et ses filiales – M. Rochdi TALIB (Président Directeur général d'AKDITAL SA et de la filiale et ou Actionnaire gérant de la filiale). et M. Ahmed AKDIM (Actionnaire à Akdital et Administrateur ou gérant de la filiale).

Ces conventions écrites et autorisées par le conseil d'administration du 21 mars 2024 portent sur la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du Groupe Akdital destinées à permettre une optimisation de la gestion de la trésorerie de ses filiales. Les avances consenties par les filiales à Akdital S.A. sont rémunérées au taux convenu dans le bordereau de demande de prêt qui correspond au taux du marché bancaire à court terme. La durée du prêt est également fixée par le bordereau du prêt.

En 2023, ces emprunts ont été rémunérés à hauteur de 5,5% HT et s'analysent au 31.12.2023 comme suit (montants en KMAD) :

Filiale	Convention écrite	Date signature	Solde au 31/12/2022	Montant avancé en 2023	Remboursements en 2023	Solde Au 31/12/2023	Charge d'intérêt comptabilisés HT	Décassements
CLINIQUE INTERNATIONALE ONCOLOGIE AGADIR	Oui	31/12/2023	-	18.005	21	17.984	-	-
Centre International d'Oncologie de Boughaz De Tanger	Oui	31/12/2023	-	21.246	3	21.243	-	-
Total			-	39.251	24	39.227	0	-

1.5. Avec TAZAK

Entités concernées : AKDITAL SA (Actionnaire d'Akdital Immo) – Akdital Immo (Actionnaire de Tazak)

Convention non écrite avec la société TAZAK HOLDING et ses filiales, autorisée par votre Conseil du 30 mars 2023

Il s'agit d'une convention de partenariat entre AKDITAL et la société TAZAK INVEST fixant les conditions dans lesquelles les filiales dédiées de ladite société construiront pour le compte du Groupe des locaux destinés à des hôpitaux et cliniques privés et les donneront en location aux sociétés d'exploitation qui seront constituées à cet effet par AKDITAL.

En application de cette convention, les filiales de TAZAK INVEST ont été chargés par AKDITAL d'acquérir les terrains et de réaliser la construction de cliniques ou hôpitaux privés à Rabat, Marrakech, Meknès, Oujda, Nador, Kénitra et Taroudant.

2. CONVENTIONS CONCLUES LORS DES EXERCICES ANTERIEURS ET POURSUIVIES EN 2023

2.1. Avec la société Akdital Immo

Personnes concernées : AKDITAL S.A. (actionnaire) et M. Rochdi TALIB (Président Directeur Général d'AKDITAL SA, administrateur d'AKDITAL IMMO)

2.1.1. Convention d'avances en compte courant associés

Cette convention, signée le 06 janvier 2022 et autorisée par votre conseil du 22 Mars 2022, définit les modalités d'octroi des avances en compte courant en application du protocole d'investissement conclu entre Akdital SA, BFO Foncière, ARADEI et Akdital Immo. En 2023, les avances consenties par Akdital SA à Akdital Immo ont été rémunérées à hauteur de 4% HT et se présentent comme suit au 31 décembre 2023 :

Filiale	Solde du prêt au 31/12/2022	Avances en 2023	Remboursements en 2023	Compensations en 2023	Augmentation Capital	Solde du prêt au 31/12/2023	Produits d'intérêt comptabilisés HT	Montant des encaissements TTC
AKDITAL IMMO	108.560	12.740				121.299	4.334	-
Total	108.560	12.740	0	0	0	121.299	4.334	-

2.1.2. Avec les filiales de AKDITAL IMMO

Personne concernée : AKDITAL (actionnaire) – M. Rochdi TALIB (Président Directeur Général d'AKDITAL, administrateur d'AKDITAL IMMO, Gérant des filiales concernées) et M. Ahmed AKDIM (actionnaire d'Akdital et gérant des filiales concernées)

Garanties Corporate relatives aux contrats de baux en l'état futur d'achèvement relatifs à la construction de cliniques

Cette convention, non écrite et autorisée par le conseil d'administration du 22 mars 2022, porte sur les garanties Corporate accordées par AKDITAL en garantie des contrats de baux en l'état futur d'achèvement (BEFA) relatifs à la location de cliniques entre les filiales d'AKDITAL IMMO et des filiales d'AKDITAL.

Selon le management, les garanties Corporate accordées au titre des contrats de baux en l'état futur d'achèvement se détaillent comme suit :

Date de signature de la garantie accordée	Bailleur (filiale d'AKDITAL IMMO)	Locataire (Filiale d'AKDITAL)
2021	TAJAK	Hôpital Privé d'El Jadida Centre International d'Oncologie d'EL Jadida
20/06/2022	KAZAK	Hôpital Privé de Tanger Centre International d'Oncologie Boughaz Tanger
23/02/2022	AGADIR SANTE	Hôpital Privé d'Agadir Centre International d'Oncologie d'Agadir
20/12/2022	SALE INVEST	Hôpital Privé de Salé Centre International d'Oncologie de Salé
20/12/2022	ASFI INVEST	Clinique des Spécialités de Safi

2.2. Avec les filiales de la société

Personnes concernées : Akdital S.A. (Actionnaire ou Associé des filiales), M. Rochdi Talib (Président du Conseil d'Administration d'Akdital S.A. et de la filiale et/ou actionnaire ou gérant de la filiale), M. Ahmed AKDIM (Actionnaire d'Akdital et Administrateur ou gérant de la filiale)

2.2.1. Garantie corporate accordée à NEC Immo

Cette convention non écrite et autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} Septembre 2021, porte sur les garanties corporate accordées par Akdital SA à la société Nec Immo en garantie du contrat de bail relatif à la location des locaux de la Clinique de Bien-Etre de Bouskoura.

2.2.2. Garantie corporate accordée à Immobilière Forrest

Cette convention non écrite et autorisée par le conseil d'administration du 30 mars 2023, porte sur les garanties corporate accordées par AKDITAL SA à la société Immobilière Forrest en garantie du contrat de bail relatif à la location des locaux de la clinique Gimes Da Vinci. Cette convention a pris fin avec la cession de la société clinique Gimes Da Vinci selon le management.

2.2.3. Conventions de prêts accordés par Akdital SA aux filiales

Ces conventions, autorisées par le conseil d'administration du 30 mars 2023, portent sur la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du Groupe Akdital SA destinées à permettre une optimisation de la gestion de la trésorerie de ses filiales. Les avances consenties par Akdital SA à ses filiales sont rémunérées au taux convenu dans le bordereau de demande de prêt qui correspond au taux du marché bancaire à court terme. La durée du prêt est également fixée par le bordereau du prêt. En 2023, ces avances sont rémunérées à hauteur de 2,25% HT.

Ces prêts se présentent au 31.12.2023 comme suit (montants en KMAD) :

Filiale	Convention écrite	Date signature de la convention	Date d'autorisation par le conseil d'administration	Solde du prêt au 31/12/2022	Avances en 2023	Remboursements en 2023	Solde du prêt au 31/12/2023	Produits d'intérêt comptabilisés HT	Montant des encaissements TTC
BROCHAK	Oui	27/05/2020	27/05/2020	29.396	11.320	-	40.316	900	-
CLINIQUE JERRADA OASIS (CJO)	Oui	31/12/2018	27/05/2020	6.779	14.000	1.000	19.779	415	-
TAHAFI	Oui	31/12/2018	27/05/2020	22.615	135	-	22.750	510	-
TALIAK	Oui	31/12/2019	27/05/2020	16.201	4.050	-	20.251	395	-
JAKTALIM	Oui	31/12/2019	27/05/2020	8.271	1.200	-	9.471	211	-
CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE LONGCHAMPS (CMCL)	Oui	22/03/2022	22/03/2022	4.700	3.700	4.700	3.700	117	-
BRAFSANTE	Oui	31/12/2019	22/03/2022	1.575	-	-	1.575	35	-
TANGERSANTE	Oui	27/05/2020	19/03/2021	7.428	145	-	7.573	169	-
PSYSANTE	Oui	31/12/2020	19/03/2021	3.758	145	-	3.913	86	-
ONCOSANTE	Oui	31/12/2020	19/03/2021	4.803	145	-	4.948	110	-
CLINIQUE CHIRURGICALE AIN BORJA (CCAB)	Oui	19/03/2021	22/03/2022	2.000	4.000	-	6.000	134	-
BOUSANTE	Oui	31/12/2020	19/03/2021	19.918	4.435	8.000	16.353	454	-
BAIALATFAL	Oui	22/03/2022	22/03/2022	277	-	-	277	6	-
GMES DA VINCI	Oui	22/03/2022	22/03/2022	15.613	6.360	21.973	-	289	-
HOPITAL PRIVE DE CASABLANCA AIN SEBAA (HPC)	Oui	22/03/2022	22/03/2022	1.180	5.900	1.900	5.180	116	-
CIOJEDIDA	Oui	31/12/2021	22/03/2022	1.199	-	-	1.199	27	-
HOPITAL INTERNATIONAL AGADIR (HIA)	Non	31/12/2022		29.798	67.885	47.213	50.470	1.444	-
CLINIQUE PANORAMA SIDI MAAROUF (CPSM)	Non	31/12/2022		22.445	48.584	36.300	34.709	795	-
HOPITAL PRIVE DE SALE (HPS)	Non	31/12/2022		23.660	79.515	55.343	47.832	1.068	-
CLINIQUE DU BIEN ETRE BOUSKOURA (CBB)	Non	31/12/2022		16.538	132.146	101.091	47.593	1.416	-
CLINIQUE DE SPECIALITES DE SAFI (CSS)	Non	31/12/2022		19.194	30.863	54.570	45.487	1.103	-
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE BOUGHAZ DE TANGER (CIOB)	Non	31/12/2022		6.916	3.054	9.970	-	161	-
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE AGADIR (CIOA)	Non	31/12/2022		5.023	7.059	12.082	-	83	-
CENTRE D'ONCOLOGIE PRIVE DE SALE (COPS)	Non	31/12/2022		8.989	20.604	22.131	7.162	248	-
HOPITAL PRIVE DE TANGER (HPT)	Non	31/12/2022		68.386	63.894	62.750	69.530	2.180	-
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE EL JADIDA (CIOJ)	Non	31/12/2021		800	-	800	-	18	-
HOPITAL PRIVE EL JADIDA (HPE)	Non	31/12/2021		-	6.030	-	6.030	102	-
				346.772	665.149	439.823	472.098	12.582	-

2.2.4. Convention de prestations intra-groupe

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 27 mai 2020 signée en date du 30 décembre 2019, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Elle porte sur les prestations de services apportées par Akdital S.A. à ses filiales dans les domaines suivants :

- Stratégie et Développement,
- Mutualisation des divers services de gestion opérationnelle,
- Rapatriement de patients étrangers,
- Support financier.

Cette convention cadre est appliquée également pour toutes les filiales qui viendraient à être créées après la date de signature de cette convention.

Cette convention a été amendée par un avenant signé en date du 30 décembre 2020 qui a fixé les modalités de facturation par Akdital S.A. aux filiales, des prestations d'assistance à la réalisation de leur plan de développement notamment les prestations relatives à la stratégie de développement, la Maîtrise d'Ouvrage Délégué et l'assistance au démarrage de l'unité médicale.

Un nouvel avenant a été signé le 31 décembre 2021 pour élargir le périmètre de cette convention afin d'intégrer d'autres filiales. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 22 mars 2022.

Cette prestation de services est rémunérée comme suit :

- Prestations relatives à la stratégie de développement : rémunération allant de 0,5% à 1% HT, du montant total des investissements (terrain + constructions + équipements médicaux et administratifs), chaque entité prenant en charge sa part au prorata du coût des investissements.
- Prestations de Maîtrise d'Ouvrage Délégué : rémunération allant de 2,5% à 3% HT du chiffre d'affaires, à la charge de la société immobilière, étant précisé que le cumul des rémunérations au titre des prestations citées au point a) ci-dessus et ceux du présent point b) ne peuvent dépasser 3% du coût total du terrain et des constructions.
- Assistance au démarrage de l'unité médicale : rémunération forfaitaire de 300.000 à 500.000 DH HT en fonction de l'importance de l'unité médicale, à la charge de la société d'exploitation.

La société a eu recours à la mutualisation des divers services de gestion opérationnelle dont la prestation est rémunérée à hauteur de 2,5% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la filiale concernée. A ce titre, les opérations effectuées au titre de l'exercice 2023 se présentent comme suit (en KMAD) :

Filiale	Produits Comptabilisés en 2023 HT	Encaissement TTC
CLINIQUE CHIRURGICALE AIN BORJA (CCAB)	2.465	1.475
CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE LONGCHAMPS (CMCL)	1.533	650
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE CASABLANCA (CIOC)	7.856	3.495
CLINIQUE JERRADA OASIS (CJO)	3.722	1.650
HOPITAL PRIVE DE CASABLANCA AIN SEBAA (HPC)	4.887	1.989
BRAFSANTE	20	111
BROCHAK	457	323
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE EL JADIDA (CIOJ)	1.093	567
CLINIQUE PEDIATRIQUE AL ATFAL	891	543
HOPITAL PRIVE EL JADIDA (HPE)	3.123	959
JAKTALIM	48	123
TAHAFI	455	543
TALIAK	260	279
CIOJEDIDA	56	252
BOUSANTE	225	553
BAI AL ATFAL	60	44
HOPITAL INTERNATIONAL AGADIR (HIA)	3.232	948
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE AGADIR (CIOA)	1.243	1.946
HOPITAL PRIVE TANGER (HPT)	4.240	961
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE BOUGHAZ DE TANGER	2.168	3.077
HOPITAL PRIVE DE SALE (HPS)	2.552	1.025
CENTRE D'ONCOLOGIE PRIVE DE SALE (COPS)	798	187
CLINIQUE DE SPECIALITES DE SAFI (CSS)	2.335	480
CLINIQUE PANORAMA SIDI MAAROUF (CPSM)	1.292	291
Total	45.011	22.871

Par ailleurs, les prestations de maîtrise d'ouvrage déléguée se détaillent comme suit au 31/12/2023 (En KMAD) :

SOCIETE	Produits Comptabilisés en 2023 HT	Encaissement 2023
CLINIQUE DU BIEN ETRE BOUSKOURA (CBB)	622	-
CLINIQUE INTERNATIONAL DE MOHAMMDIA (CIM)	923	-
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE DE FES (CIOF)	1.970	-
CLINIQUE DES SPECIALITES SAFI		4.110
CLINIQUE PANORAMA SIDI MAAROUF		360
BAIT AL ATFAL		149
HOPITAL PRIVE DE SALE		3.493
CENTRE D'ONCOLOGIE PRIVE DE SALE		2.982
Total	3.515	11.094

La société Akdital SA supporte également des dépenses pour le compte d'autres sociétés du Groupe qui se détaillent comme suit : (en KMAD)

Filiale	Solde au 31/12/2022	Montant avancé en 2023	Montant Remboursé en 2023	Montant transféré vers CCA en 2023	Solde au 31/12/2023
TAJAK	75	0	0	0	75
CLINIQUE CHIRURGICALE AIN BORJA (CCAB)	0	115	115	0	0
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE CASABLANCA (CIOC)	0	126	126	0	0
HOPITAL PRIVE DE CASABLANCA (HPC)	0	149	149	0	0
CLINIQUE LONGCHAMPS (CMCL)	0	51	51	0	0
CLINIQUE JERRADA OASIS (CJO)	0	106	106	0	0
CLINIQUE DA VINCI	0	42	42	0	0
CLINIQUE PEDIATRIQUE AL ATFAL	0	47	47	0	0
HOPITAL PRIVE EL JADIDA (HPE)	0	105	105	0	0
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE EL JADIDA (CIOJ)	0	14	14	0	0
CENTRE D'ONCOLOGIE PRIVE DE SALE (COPS)	36.906	23	36.929	0	0
HOPITAL PRIVE DE SALE (HPS)	0	24.268	24.253	0	15
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE AGADIR (CIOA)	0	12	12	0	0
HOPITAL INTERNATIONAL AGADIR (HIA)	3.020	595	2.155	0	1.460
CLINIQUE PANORAMA SIDI MAAROUF (CPSM)	20.383	80	20.444	19	0
CLINIQUE DE SPECIALITES DE SAFI (CSS)	28.193	85	24.433	3.845	0
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE BOUGHAZ TANGER (CIOBT)	528	13.015	679	12.864	0
HOPITAL PRIVE TANGER (HPT)	14.371	482	13.551	0	1.282
CLINIQUE INTERNATIONAL DE MOHAMMDIA (CIM)	34.159	1.368	0	13.951	21.576
CLINIQUE DU BIEN ETRE BOUSKOURA (CBB)	15.984	305	0	0	16.289
HOPITAL INTERNATIONAL DE FES (HIF)	67.329	3.890	0	71.220	-1
Projet TETOUAN	3.912	23.834	3.998	0	23.748
BAIT AL ATFAL	1.462	293	0	0	1.755
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE DE FES (CIOF)	0	37.604	0	698	36.906
	226.322	106.589	127.209	102.597	103.105

2.2.5. Conventions de prêts accordés par les filiales à Akdital S.A.

Ces conventions portent sur la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du Groupe Akdital destinées à permettre une optimisation de la gestion de la trésorerie de ses filiales. Les avances consenties par les filiales à Akdital S.A. sont rémunérées au taux convenu dans le bordereau de demande de prêt qui correspond au taux du marché bancaire à court terme. La durée du prêt est également fixée par le bordereau du prêt.

En 2023, ces emprunts ont été rémunérés à hauteur de 5,5% HT et s'analysent au 31.12.2023 comme suit (montants en KMAD) :

Filiale	Date de signature de la	Solde au 31/12/2022	Débloccage	Remboursement	Compensations avec des créances	Solde au 31/12/2023	Charges comptabilisés	Montant des décaissements au 31/12/2021 TTC
CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE DE CASABLANCA	13/12/2021	17.537		7.000		10.537	931	-
Total		17.537		7.000,00	0	10.537	931	

Casablanca, le 29 avril 2024

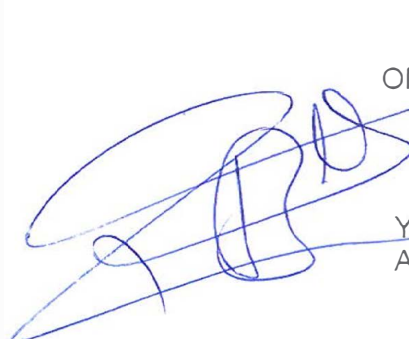
Les Commissaires aux Comptes



Mazars Audit et Conseil

Adnane LOUKILI
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} Etage
Casablanca - Maroc
Tél. : +212 522 423 423
www.mazars.ma



OMNIPACT
165, Bd Abdelmoumen
Résidence LES CHAMPS CENTER
Imm A, 1^{er} Etage Appt 2 - Casablanca
IF: 14451174-TP: 36394794-RC: 287515
ICE: 000208927000006 (3)

Youssef BOUABIDI
Associé